

Contrat de location 2019

**Veillez nous renvoyer ce contrat dûment complété et signé accompagné de votre acompte
à Camping Domaine de la Michelière - La Michelière - 85800 Givrand**

NOM : PRENOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE :
 TEL Fixe : TEL PORTABLE:
 E-Mail : N° Allocataire VACAF :
 MARQUE ET IMMATRICULATION DU VEHICULE :
 Par quel intermédiaire avez-vous connu notre camping ? Amis, guide ou journal :
 ANIMAL (Sauf chien catégorie 1) : Oui Non Nom de l'animal Race
 Date vaccin / / N° tatouage ou puce
 NOMBRES DE PERSONNES : dont Personnes de + de 18 ans Enfants de 2 à - de 18 ans et Enfants de - de 2 ans.

Personnes participants au séjour		
Nom	Prénom	Date de naissance

Contrat location mobil-homes/chalets

Arrivée le / / A partir de 16 heures
 Départ le / / Avant 10 heures

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobil-home classique 2 chambres 4/6 pers. (25m ²) | <input type="checkbox"/> Mobil-home LOGGIA 3 chambres 6/8 pers. (27.60 m ²) |
| <input type="checkbox"/> Mobil-home MALAGA 2 chambres 4/5 pers. (27m ²) | <input type="checkbox"/> Mobil-home confort 3 chambres 6/8 pers. (33 m ²) |
| <input type="checkbox"/> Mobil-home confort 2 chambres 4/6 pers. (30 m ²) | <input type="checkbox"/> Chalet espace confort 3 chambres 6/8 pers. (43 m ²) |
| <input type="checkbox"/> Chalet confort 2 chambres 4/6 pers. (35 m ²) | |

- Location lit bébé : 14 €
 chaise haute : 7 €
 oreillers jetables ? (3.60 € l'unité) Oui Non Nombre €
 Kit draps jetables ? 90 x 190 (1 place/ 6 € l'unité) Nombre 140x190 (2 places/ 8 € l'unité) Nombre €
 Acompte : 25 % du montant du séjour : €
 Frais de dossier : 20 €
 Montant à verser à la réservation : €

MODE DE PAIEMENT : Espèces Chèque (merci de libeller à l'ordre du Domaine de la Michelière) Chèques Vacances
 Carte Bancaire

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Expire

--	--	--	--	--	--	--

Cryptogramme

--	--	--	--

Le paiement du solde par chèque bancaire doit être effectué 1 mois avant l'arrivée ou à l'arrivée par carte bancaire ou ANCV ou espèces.

Une caution de 300 € et une caution de 80 € (ménage) sont exigées à votre arrivée et vous seront restituées après inventaire et inspection.

La caution de 80 € sera retenue dans le cas où le locatif ne serait pas prêt à être reloué IMMEDIATEMENT soit : sol balayé et lavé dans tout le locatif / gaz nettoyé y compris brûleurs et four (suivant le locatif) / réfrigérateur dégivré et nettoyé et NE NECESSITANT PAS L'INTERVENTION D'UNE FEMME DE MENAGE.

Les locations ne sont pas équipées d'oreillers.

J'ai lu les conditions générales de réservation et je les accepte.

Fait à, le / / Signature

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

- 1) La réservation n'est effective qu'après le versement d'un acompte, bien entendu déductible du montant du séjour, accompagné du bulletin de réservation. Le solde de la redevance sera payable par chèque bancaire un mois avant votre arrivée ou à l'arrivée par carte bancaire, ANCV ou espèces.
- 2) En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

3) **En cas d'annulation :**

Moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte est conservé. Passé un délai de 24 heures à compter du jour d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer l'emplacement, l'acompte étant conservé à titre d'indemnité.

Dans tous les cas, les frais de réservation resteront acquis au loueur.

- 4) Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible, qu'elle qu'en soit la raison.
- 5) La direction du terrain se réserve le droit de refuser une quelconque réservation ou d'expulser quiconque causerait des nuisances.
- 6) Les détails figurant sur le présent feuillet font partie intégrante des conditions ci-mentionnées.
- 7) La responsabilité du loueur n'est pas engagée en cas de :
Vol, perte ou dommage de toute autre nature pendant ou à la suite d'un séjour.

8) Les animaux sont acceptés, sauf chiens de catégorie 1, sous réserve d'un carnet de vaccination à jour, et l'engagement du propriétaire de ne causer aucune nuisance sur le terrain et de se conformer au règlement intérieur du camping.

Tout visiteur, invité par le locataire, devra passer à l'accueil, les véhicules devant rester sur le parking extérieur.

Le port du bracelet est obligatoire dans l'espace aquatique.